



REUNION DU 18 AOUT 2016

L'an deux mil seize, le 18 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROULLEAU Claude, Maire.

Date de convocation : 02 août 2016.

Présents : Mmes et Ms. FERRE Béatrice, GABILLY Alain, GELIN Marina, GONNORD Pascal, GOURÇON Jean-Marc, GUERINEAU Corinne, LOUME Nathalie, MARTIN François, MASSETEAU Cécile, MOINARD Christophe, MOINARD Philippe, ROULLEAU Claude, THIOU Sylviane et TROUVE Virginie .

Absent : M. BARANGER Fabrice.

Excusés : Mmes. BONNEAU Christine, GACOUGNOLLE Eric, LUSSIEZ Sonia et MAGNERON Sébastien.

Secrétaire de séance : Mme GELIN Marina.

Monsieur GACOUGNOLLE Eric a donné pouvoir à Monsieur ROULLEAU Claude pour voter en ses lieu et place.

Madame BONNEAU Christine a donné pouvoir à Monsieur MARTIN François pour voter en ses lieu et place.

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Il soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 30 juin 2016. Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

➤ **Travaux**

201608-01	Centre socio-éducatif et de loisirs – avancement des travaux et avenants.
-----------	---

➤ **Budget / finances**

201608-02	Admissions en non valeur – pertes sur créances irrécouvrables.
201608-03	Délibération modificative n°2.
201608-04	Prise en charge d'équipements informatiques par le Syndicat de Communes Plaine de Courance.

➤ **Ressources humaines**

201608-05	Mise à disposition de personnel.
201608-06	Contrat d'apprentissage.
201608-07	Augmentations du temps de travail.
201608-08	Organisation de l'école de musique.

➤ **Ecoles**

201608-09	Organisation des activités périscolaires.
-----------	---

➤ **Domanialité**

201608-10	Vente de terrains - Bimard.
-----------	-----------------------------

➤ **Culture**

201608-11	Concert de Noël.
-----------	------------------

D201608-01 CENTRE SOCIO-EDUCATIF ET DE LOISIRS – AVANCEMENT DES TRAVAUX ET AVENANTS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François évoque l'avancement des travaux au Centre socio-éducatif et de loisirs. Il présente l'avenant n°4 de l'entreprise NOCQUET BATISSEUR (Lot n°1 – VRD – Démolition – Gros œuvre) pour un montant de 1 042,50 euros H.T. concernant la réalisation d'un plancher béton supplémentaire dans le local technique. Il présente en outre l'avenant n°1 de l'entreprise E.E.A.C. (Lot n°12 – Électricité) pour un montant de 7 912 euros H.T. relatif à l'alimentation en tarif jaune impactant les installations électriques initialement envisagées.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'accepter l'avenant n°4 de l'entreprise NOCQUET BATISSEUR (Lot n°1 VRD – Démolition – Gros œuvre) d'un montant de 1 042,50 euros H.T.,
- d'accepter l'avenant n°1 de l'entreprise E.E.A.C. (Lot n°12 – Électricité) d'un montant de 7 912 euros H.T.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent,
- de modifier l'AP/CP comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMMES – CREDITS DE PAIEMENT – CSEL						
		2014	2015	2016	2017	TOTAL
DEPENSES	Travaux	0,00 €	84 703,39 €	1 614 779,52 €	206 234,83 €	1 905 717,74 €
	Maîtrise d'œuvre	54 050,44 €	66 989,13 €	27 000,00 €	6 019,96 €	154 059,53 €
	Missions (CT/SPS)	589,20 €	2 546,40 €	11 000,00 €	3 624,40 €	17 760,00 €
	Divers (Etude de sol)	0,00 €	3 072,00 €	0,00 €	0,00 €	3 072,00 €
	TOTAL	54 639,64 €	157 310,92 €	1 652 779,52 €	215 879,19 €	2 080 609,27 €
RECETTES		2014	2015	2016	2017	TOTAL
	Ressources propres (dont FCTVA)	43 350,04 €	89 303,42 €	652 779,52 €	19 871,69 €	805 304,67 €
	Emprunt	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
	Subventions	11 289,60 €	68 007,50 €	0,00 €	196 007,50 €	275 304,60 €
	TOTAL	54 639,64 €	157 310,92 €	1 652 779,52 €	215 879,19 €	2 080 609,27 €

D201608-02 ADMISSIONS EN NON VALEUR – PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la demande de mise en non valeur présentée par la Trésorerie de Prahecq, des recettes irrécouvrables notamment au titre de la garderie, de l'école de musique ou de l'assainissement (2011) des montants de 42,20 euros, 182,84 euros, 24,90 euros et 694,49 euros.

A l'unanimité, les membres du Conseil, après étude de l'ensemble des demandes, décident de la mise en non valeur des sommes de 42,20 euros, 182,84 euros, 24,90 euros et 694,49 euros au titre du Budget principal.

D201608-03 DELIBERATION MODIFICATIVE N°2

A l'unanimité, les membres du Conseil décident compte tenu de l'exercice budgétaire engagé et le contrôle des comptes intermédiaire réalisé, la délibération modificative n°2 suivante :

DELIBERATION MODIFICATIVE N°2

SECTION INVESTISSEMENT			
Article-Chap			
1641-16	Capital de l'emprunt	Dépense d'investissement	26 077,36 €
2313-0262	Travaux aux écoles	Dépense d'investissement	-26 077,36 €
EQUILIBRE			- €

SECTION FONCTIONNEMENT			
Article-Chap			
6451	URSSAF	Dépenses de fonctionnement	4 000,00 €
6453	CNRACL	Dépenses de fonctionnement	3 000,00 €
6558	FSL	Dépenses de fonctionnement	900,00 €
66111	Intérêts de l'emprunt	Dépenses de fonctionnement	10 336,21 €
627	Frais de dossier – emprunt	Dépenses de fonctionnement	1 000,00 €
60628	Fournitures non stockées	Dépenses de fonctionnement	-3 900,00 €
615231	Fournitures de voirie	Dépenses de fonctionnement	-10 336,21 €
7488	DUER	Recettes de fonctionnement	5 000,00 €
EQUILIBRE			- €

D201608-04 PRISE EN CHARGE D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES PAR LE SYNDICAT DE COMMUNES PLAINE DE COURANCE

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil que la Commune avait procédé à l'acquisition de tableaux blancs interactifs avec vidéoprojecteurs et ordinateurs pour deux classes de l'école élémentaire pour un montant de 3 830,44 euros H.T.. En outre, trois tableaux numériques interactifs ont été achetés par la Commune pour l'équipement de trois classes de l'école maternelle pour un montant de 879,95 euros H.T..

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat de Communes Plaine de Courance est compétent pour l'informatique dans les écoles (hors câblage lié aux bâtiments). A ce titre, il propose de valider le remboursement des frais engagés, par le Syndicat de Communes Plaine de Courance.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent le principe du remboursement des frais engagés par la Commune relevant de la compétence « Informatique » du Syndicat de Communes Plaine de Courance pour un montant de 4 710,39 euros H.T..

D201608-05 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil que la Commune accueille depuis le 1er juillet 2016, dans le cadre d'une mise à disposition, un agent au service des Espaces Verts.

Cette personne, en contrat à durée déterminée au sein de l'association pour favoriser l'emploi local (79230 PRAHECQ), en situation de handicap, ne peut plus exercer son activité au sein de l'EHPAD du Petit Logis. Un dossier a été déposé auprès de l'ESAT d'Aiffres afin que cette personne puisse bénéficier d'un encadrement adapté.

Aussi, compte tenu des besoins de la collectivité au titre de l'entretien des espaces verts et publics et afin de permettre à l'association de trouver une solution transitoire dans l'attente d'une décision de l'ESAT d'Aiffres, une mise à disposition de courte durée (6 mois) a été prévue en fonction des spécificités des tâches pouvant être accomplies.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'accepter la mise à disposition de 6 mois d'un agent affecté au service des Espaces Verts.

D201608-06 CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur le Maire présente un projet de contrat d'apprentissage en lien avec le Syndicat de Communes Plaine de Courance. Il évoque que ce projet consisterait, pour une personne souhaitant valider un B.P.J.E.P.S., de réaliser son apprentissage dans ces deux structures à compter du mois d'octobre 2016 et jusqu'au mois d'avril 2018. Les missions réalisées au titre du temps communal intégreraient le temps d'activités périscolaires et le centre des adolescents.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'accepter le projet de contrat d'apprentissage tel que présenté ci-dessus et autorisent Monsieur le Maire à saisir le comité technique.

D201608-07 AUGMENTATIONS DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire précise qu'à l'issue des temps d'activités périscolaires (T.A.P.) à 16 heures 30, le personnel des ATSEM réalise des activités d'entretien des locaux de l'école maternelle pour le compte du Syndicat de Communes Plaine de Courance. Néanmoins, il évoque qu'à ce jour, le personnel des ATSEM assure la remise des élèves de l'école maternelle auprès de leurs parents de 16 heures 30 à 16 heures 45.

Aussi, Monsieur le Maire propose de basculer ce temps de travail affecté à la remise des enfants (15 minutes) dans le temps de travail communal.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'accepter l'augmentation du temps de mises à dispositions de trois ATSEM du Syndicat de Communes Plaine de Courance auprès de la Commune, à raison de 15 minutes par lundi, mardi, jeudi et vendredi scolaires.

D201608-08 ORGANISATION DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le fonctionnement de l'école de musique proposant des activités de piano, violon, flûte traversière ou chorale.

Il précise que ces activités sont assurées par des professeurs de musique, titulaires de la fonction publique territoriale au sein de la Communauté d'Agglomération du Niortais, et réalisant des activités publiques accessoires.

Monsieur le Maire propose de prévoir le dispositif suivant compte tenu de l'incertitude du nombre d'enfants inscrits durant l'année d'une part, et compte tenu de l'organisation actuelle de l'école de musique au sein de l'intercommunalité :

- Assistant d'enseignement artistique – activité publique accessoire - 2,68 heures hebdomadaires du 01/09/2016 au 31/08/2017 (accroissement temporaire d'activités),
- Assistant d'enseignement artistique – activité publique accessoire - 5,17 heures hebdomadaires du 01/09/2016 au 31/08/2017 (accroissement temporaire d'activités),
- Assistant d'enseignement artistique – activité publique accessoire – 2,49 heures hebdomadaires du 01/09/2016 au 31/08/2017 (accroissement temporaire d'activités).

A l'unanimité, les membres du Conseil valident ces propositions.

D201608-09 ORGANISATION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire précise que le comité de pilotage « rythmes scolaires » s'est réuni le 10 juin 2016. Elle présente les points abordés lors de cette réunion visant à établir le bilan des T.A.P. (temps d'activités périscolaires) et les perspectives pour l'année à venir. Elle conclut que le comité de pilotage propose de reconduire selon les mêmes modalités que l'année scolaire 2015-2016, le dispositif des T.A.P..

Monsieur le Maire présente le projet de mise en place des activités périscolaires en faisant appel au personnel communal mais également au personnel extérieur (contractuels – accroissement temporaire d'activités) compte tenu du nombre d'enfants par classe et du faible nombre d'heures (4 heures par semaines scolaires) comme suit :

- T.A.P. : Six postes - Adjoint d'animation de 2ème classe – emplois non permanents / accroissement temporaire d'activités – échelon 1 (IM 321) – 3,06 heures hebdomadaires annualisées,
- Aide aux devoirs : Neuf postes - Vacataires pour assurer de l'aide aux devoirs à raison de deux groupes durant 45 minutes deux soirs par semaine par des enseignants.

D201608-10 VENTE DE TERRAINS - BIMARD

Monsieur le Maire rappelle le projet de découpage de la pointe de la parcelle AI 15 de Bimard, propriété communale en trois parcelles.

Suite à l'avis des Domaines en date du 4 août 2016, il propose de déterminer un tarif de vente à 40 euros/m² compte tenu d'une part, de l'aménagement du tour de ces terrains par la Commune et d'autre part, afin de respecter la parité des terrains équipés à vendre sur le territoire de la Commune.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'accepter la mise en vente de trois terrains sur une partie de la parcelle AI 15 (Bimard),
- de déterminer le prix de vente de ces trois terrains à 40 euros/m²,
- d'autoriser Monsieur GONNORD Pascal à signer tout document notarié afférent.

D201608-11 CONCERT DE NOEL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc précise aux membres du Conseil qu'aucune programmation de concert de Noël n'est à ce jour envisagée par les associations de chants de la Commune.

Aussi, il précise qu'il a reçu une proposition de la chorale ORIANA pour l'organisation d'un concert de Noël (pièces classiques et chants de Noël) le dimanche 11 décembre à 17 heures dans l'Eglise de Prahecq pour un montant de 600 euros.

La Commune prendrait à sa charge l'organisation d'un temps de convivialité avec la chorale et s'assurera de la concordance des bâtiments religieux avec le Père BARATANGE.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent la proposition d'organisation d'un concert de Noël le dimanche 11 décembre avec la chorale ORIANA pour un montant de 600 euros. Le Conseil Municipal décide en outre d'appliquer la gratuité de l'entrée à l'occasion de ce concert.

INFORMATIONS

> MANIFESTATION – MARCHÉ SAMEDI 20 AOÛT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GONNORD Pascal.

Monsieur GONNORD Pascal rappelle aux membres du Conseil que Monsieur POUSSARD Jacques organise ce samedi 20 août une marche de Niort au Puy-en-Velay en faveur de la recherche pour soigner la maladie de la sténose lombaire (rétrécissement du canal rachidien).

Une halte à Prahecq est prévue ce samedi midi sur le Champ de Foire dans le cadre de l'organisation de cette manifestation. Monsieur GONNORD Pascal rappelle que la Commune accompagne cet événement en mettant gratuitement à disposition des chaises et tables.

Le Conseil prend acte de cette information.

> MANIFESTATION – 14 JUILLET

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc remercie les membres du Conseil ainsi que leur conjoint présents à l'occasion du 14 juillet et ayant participé à l'organisation des activités et du repas.

Il précise qu'il a eu de bons retours concernant l'animation durant le repas.

Monsieur le Maire évoque qu'il conviendra de réfléchir sur les modalités d'organisation du feu d'artifices dans les années à venir compte tenu de la vente des terrains de la pointe de Bimard et de l'aménagement du parking du centre socio-éducatif et de loisirs.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc souligne qu'un contact sera pris rapidement avec l'artificier afin d'évoquer ce sujet.

Le Conseil prend acte de ces informations.

> MANIFESTATION – A SIDE HUMANT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc évoque qu'il a reçu un courrier de remerciements suite à l'accueil de la manifestation A side Humant de side-car associant des personnes en situation de handicap le samedi 9 avril 2016 à la salle polyvalente.

Le Conseil prend acte de ces informations.

Délibération n°1 à n°11

Fin de séance : 22 heures 15.

